



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 209-3

QUE le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci lors de sa session régulière tenue le treizième jour du mois d'avril deux mille vingt-six, a adopté **un règlement portant le numéro 209-3**, ayant pour effet de modifier le règlement 209 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci.

QUE ce règlement est présentement déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 16^{ième} jour d'avril 2026



Jessica Tardif

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe



AVIS PUBLIC

Règlement 209-3

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jessica Tardif, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Internet ainsi que par la plate-forme Voilà (infolettre), le 16 avril 2026, entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 avril 2026.



Jessica Tardif, directrice générale adjointe
& greffière-trésorière adjointe